

REUNION DU 15 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : *Le 7 janvier 2016*

Présents : M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, Mme ALLARD, Mme BERNIER, M. BOURGEAU, M. BARBOT, M. BEDOUT, Mme BRUNET, Mme PITON.

Absents excusés : LETHIELLEUX Clément, Mme PLANCHENAU, M. FREULON M. LETHIELLEUX Jean-Michel

Secrétaire de séance : M. BARBOT Pierrick

A - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU

1- BUREAU DES MAIRES Compte rendu réunion du 7 Janvier

RÉSEAU DES BIBLIOTHEQUES, La Communauté de Communes souhaite harmoniser les tarifs appliqués sur le territoire

FETE DU GOÛT les 23 et 24 septembre 2016

2- DEPART DE LA COMMUNE Estimation financière

Le Conseil souhaitait avoir une estimation de ce qui pourrait être inclus dans la convention en cas de départ de la Commune de la Communauté de Communes du Haut-Anjou.

Monsieur le Maire, présente au Conseil l'estimation financière en cas de retrait de la Commune :

a) *au titre du capital restant de la dette de la Communauté de Communes et du Syndicat du PETR du Segréen : 231 122,40 € ;*

b) *au titre du patrimoine privé de la Communauté de Communes du Haut-Anjou présent sur le territoire de Juvardeil (Rives Gabare) : 525 000 € (estimation France Domaine 12 octobre 2015) ;*

soit une participation financière globale de 756 122,40 €.

3- COMMUNES NOUVELLES

Monsieur Le Maire, M. DESLANDES Adjoint et M. FOULONNEAU Adjoint donnent un compte rendu de la dernière réunion du Comité de Pilotage qui s'est tenue le 12 janvier 2016.

Rédaction d'un projet de charte de la prochaine commune nouvelle. La charte définit les objectifs que se donnent les élus et organise le fonctionnement de la commune nouvelle.

En regroupant les moyens des communes qui la constituent, la commune nouvelle se dote de ressources supplémentaires provenant de trois gisements : Mutualiser les services et les équipements, Economiser sur les achats et préserver les dotations de l'Etat.

Après la création de la commune nouvelle, les anciennes communes deviendraient des communes déléguées. Le nom et les limites territoriales de l'ancienne commune sont conservés. Une mairie annexe, où sont établis les actes d'état-civil, est créée dans la commune déléguée. L'ancien maire devient maire délégué (agent de l'Etat et délégations reçues du Maire de la commune nouvelle).

Pendant la phase transitoire, c'est-à-dire jusqu'aux prochaines élections municipales, le conseil municipal de la commune nouvelle peut-être constitué à titre exceptionnel de l'ensemble des ex-conseils municipaux des communes déléguées. Cela représenterait dans l'hypothèse d'une commune nouvelle réunissant les 10 ex-communes de la CCHA, sans Chemiré-sur-Sarthe, 154 conseillers municipaux.

La décision sera prise lors d'un Conseil municipal extraordinaire le lundi 18 avril, simultanément dans les dix communes concernées alors que les compétences de la nouvelle communauté de Communes ne seront pas connues

4- LES ATELIERS DU TERRITOIRE

Le prochain atelier aura lieu le samedi 6 février à 10h30, la gouvernance et la charte seront à l'ordre du jour.

B - COMMUNE

COMMISSIONS :

1. PATRIMOINE BATI ET URBANISME

- Lotissement Poitevineière : cession parcelle à un bailleur social ?

Il reste toujours sept parcelles à vendre dans le lotissement de la Poitevineière. La Commission souhaite proposer à des bailleurs sociaux, d'acquérir la parcelle n° 7 de 350 m² pour la construction d'une maison à coût modique en accession à la propriété.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Commission.

- Entrée de la Salle de sports

Monsieur DESLANDES Adjoint, informe le Conseil que l'entrée de la salle de sports restera face à la salle des fêtes en attendant la visite sur le site du Capitaine BLANCHE du SDIS

2. PATRIMOINE ROUTIER ET ENVIRONNEMENT

- Présentation projet aménagement entrée Route de Châteauneuf-sur-Sarthe

Monsieur FOULONNEAU Adjoint, présente au Conseil le projet d'aménagement de l'entrée de l'agglomération Route de Châteauneuf-sur Sarthe à la place de Mairie. Il précise que le projet est estimé à 36 000 € TTC.

- Point sur le dossier Beunoche – Grands Communs

Monsieur LOGERAI Simon a prévu une rencontre sur le terrain avec la DDT de Maine-et-Loire. afin d'anticiper le déclassement de la zone boisée et demander une autorisation de défrichage.

L'objectif étant de remplacer les peupliers par des prairies naturelles humides, une forêt alluviale, des plantations de haies, ...

- Compte rendu rencontre avec la L.P.O.

Monsieur FOULONNEAU Adjoint informe le Conseil que la L.P.O. est prête à conseiller la Mairie si la carrière est rétrocédée à la Commune. Le site n'étant pas en zone protégée, il n'y a donc pas de financement.

- Visite sablière de Missillac (44) le 23 janvier

Monsieur Le Maire, M. FOULONNEAU Adjoint, Mme PITON, M BARBOT et M. BEDOUT Conseillers Municipaux vont rencontrer le Maire et l'Adjoint de la Commune de Missillac où une extension de carrière GSM est en cours.

DELIBERATIONS :

3. P.L.U. Révision

Monsieur DESLANDES Adjoint, rappelle au Conseil que la révision du plan local d'urbanisme a été prescrite par délibération en date du 5 septembre 2014.

Il précise que par délibération en date du 5 septembre 2014, il a été autorisé à signer une convention constitutive de groupement de commandes pour choisir communément un cocontractant afin d'assurer les études relatives à la révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme de sept communes de la Communauté de Communes du Haut-Anjou.

Il présente les résultats du groupement de Commande :

la SARL ECCE TERRA 8 rue du Bourg Joly à TIERCE, LA SAS SAGE ENVIRONNEMENT 12 avenue du Pré de Challes 74940 ANNECY LE VIEUX et LA SARL HYDRATOP 103 rue Charles Darwin à TIERCE réaliseront les études relatives à la révision générale du plan local d'Urbanisme.

L'offre s'élève pour la Commune de Juvardeil à 21 280 € H.T soit 25 536 € TTC, l'option A inventaire des zones humides sur les secteurs à enjeux s'élève à 1 200 € HT soit 1 440 € TTC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

ENTERINE, les résultats de l'appel d'offres lancé par le groupement de commandes.

DECIDE de confier les études relatives à la révision générale du plan local d'Urbanisme à la SARL ECCE TERRA 8 rue du Bourg Joly à TIERCE, la SAS SAGE ENVIRONNEMENT 12 avenue du Pré de Challes 74940 ANNECY LE VIEUX et la SARL HYDRATOP 103 RUE Charles Darwin 49125 TIERCE, pour un montant 21 280 € H.T soit 25 536 € TTC

et de retenir l'option A inventaire des zones humides sur les secteurs à enjeux pour un montant de 1 200 € HT soit 1 440 € TTC

Le Conseil Municipal accepte de réaliser la Déclaration des exutoires pluviaux 5 500 € HT

4. ASSAINISSEMENT

Compte rendu de la réunion avec le SATEA du Département

Le SATEA préconise de réaliser une mise à jour des études « diagnostic réseau/station » et « Schéma Directeur » qui avaient été réalisées en 2001.

Monsieur FOULONNEAU Adjoint informe le Conseil que les études sont estimées à 30 000 € et peuvent être subventionnées par l'Agence de l'Eau et le Conseil départemental.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour la réalisation d'une étude diagnostic des réseaux et schéma directeur.

EXPOSÉ :

5. ACCUEIL DES MIGRANTS ET DES REFUGIES

Monsieur DESLANDES Adjoint donne un compte rendu de la réunion du 21 octobre 2015 sur l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile. Le secrétaire général de la Préfecture souhaitait savoir qui pouvait accueillir les nombreux Syriens, Irakiens et Erythréens qui fuient les persécutions et les combats. Il recherche des logements dans la durée au moins 10 ans avec l'existence d'une structure professionnelle d'accompagnement social.

Compte tenu de ces précisions cela semble très difficile pour la commune de répondre favorablement.

Madame ALLARD Conseillère Municipale donne un compte rendu de la réunion du collectif « réfugiés ». Une prochaine réunion est prévue le 19 janvier pour décider de l'opportunité ou non d'évoluer en Association.

INFORMATION :

6. PLANNING 2016

QUESTIONS DIVERSES :

7. TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Lire et Faire lire

Monsieur Le Maire informe le Conseil que l'action « Lire et Faire Lire » est inscrite dans le cadre de la politique éducative territoriale pour l'année scolaire 2015-2016 de l'école publique Paul GAUGUIN.

Il précise que la Commune responsable de la mise en œuvre du Temps d'Activités Périscolaires sur son territoire confie à la Fédération des Œuvres Laïques et à l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire la mission d'animer et de participer à l'animation de l'action « Lire et Faire Lire ».

Le coût total par structure éducative s'élève à 100 € soit 50 € pour la FOL et 50 € pour l'UDAF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE M le Maire ou un des Adjointes à signer la convention pour l'action Lire et Faire Lire dans le cadre des structures éducatives inscrites pour l'année scolaire 2015/2016

DECIDE de verser 50 euros par association coordinatrice, (50 € à la Fol et 50 € à l'UDAF).

La Renaissance

Madame BRUNET Conseillère Municipale informe le Conseil que les sociétaires initient dans le cadre des T.A.P. les élèves de CM1 et CM2 à la Boule de Fort.

8. *COMPAGN'ARTS*

Madame ALLARD Conseillère Municipale présente au Conseil l'activité « Tricoter des liens à Juvardeil ». L'association propose des rencontres autour du tricot et du crochet, afin d'« habiller » les espaces publics l'été prochain. Les « Café tricot » se déroulent au Bar Les amandiers. les « Tricots Thé » se déroulent le dimanche à l'Espace Bontemps.

Le Conseil autorise l'association à « habiller » certains éléments de l'espace public.

9. *INVITATIONS*

10. *VŒUX 2017 le 1^{er} vendredi de janvier à 20 H ?*